

Descriptif des missions ([Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015](#))

Le conseiller ou la conseillère pédagogique premier degré exerçant en circonscription est un ou une professeur(e) des écoles déchargé(e) d'enseignement pour exercer le métier de formateur ou formatrice. Il ou elle exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur ou l'Inspectrice de l'Education Nationale en charge de circonscription dont il ou elle est le collaborateur direct ou la collaboratrice directe. Il ou elle a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il ou elle peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Missions

- Il ou elle participe activement à la vie de l'équipe de circonscription (réunion d'équipe, intelligence collective, agenda partagé...) et échange de façon régulière sur son action avec l'IEN.
- Il ou elle peut être amené(e) à représenter l'IEN lors de réunions ou événements particuliers.
- Il ou elle a la charge de dossiers thématiques et disciplinaires répartis entre les différents membres de l'équipe de circonscription. Il ou elle construit alors des ressources en lien avec ces dossiers.
- Il ou elle peut être assistant de prévention.
- Il ou elle peut être évaluateur ou évaluatrice externe dans le cadre de la démarche nationale d'évaluation d'Ecole.
- Il ou elle participe activement aux actions de formation organisées par la circonscription et dans le cadre des pôles de formation : analyse des besoins, conception, réalisation, évaluation.
- Il ou elle participe activement au continuum de formation des enseignants et enseignantes du premier degré (formation initiale, continuée et continue).
- Il ou elle assure l'accompagnement professionnel des PE et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école. Il ou elle contribue à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.
- Il ou elle favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants et enseignantes qu'il ou elle accompagne dans l'appropriation des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques.
- Il ou elle apporte son concours à l'élaboration et au suivi des projets d'école.
- Il ou elle accompagne la mise en œuvre et l'analyse des évaluations nationales avec les équipes d'école.
- Il ou elle encourage les innovations, identifie les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il ou elle participe aux conseils écoles-collège.
- Il ou elle s'engage lui-même ou elle-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise.
- Il ou elle inscrit son action dans le cadre du pilotage départemental du schéma directeur de la formation continue. Il ou elle collabore au sein des collectifs départementaux de formateurs et formatrices.
- Il ou elle peut être amené(e) à apporter sa contribution à la réflexion départementale ou académique (EAFC) dans le cadre de groupes de travail, à concevoir des sujets de concours, et participer à des jurys de recrutement, d'examens ou de concours.
- Il ou elle répond aux demandes d'aide ou de conseils des enseignants et enseignantes et apporte son soutien à ceux d'entre eux et celles d'entre elles qui se préparent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF ou le CAPPEI.
- Il ou elle peut être référent « éducation nationale » pour des étudiants en Master 2 MEEF durant leurs stages.

Dans le cas où il ou elle se voit confier la mission EPS, il ou elle fait partie du collectif départemental EPS et inscrit son action dans le cadre suivant. Il ou elle consacre environ 15% de son temps de travail à l'EPS.

- Il ou elle organise et encadre la formation des enseignants et enseignantes en EPS, en lien avec les autres disciplines, au niveau de la circonscription et du département. Pour cela, il ou elle s'appuie sur les ressources du collectif EPS.
- Il ou elle assure l'accompagnement et le suivi des projets EPS, notamment des projets de coéducation, des conventions, des agréments, des dossiers de sorties scolaires.
- Il ou elle s'assure de la sécurité dans la mise en œuvre des activités sportives.
- Il ou elle tisse des relations partenariales (clubs sportifs, associations, collectivités territoriales).

- Il ou elle est impliqué(e) dans la conception et la gestion des plannings concernant les équipements sportifs (piscines, gymnases, stades).
- Il ou elle organise et participe à l'information et la formation des intervenants bénévoles pour les activités à taux d'encadrement renforcé (natation, ski, escalade, kayak, vélo...), dans le cadre des sessions départementales d'agréments : cadre réglementaire, pratique de l'activité.
- Il ou elle informe les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes.
- Il ou elle est un membre actif de l'USEP au niveau départemental et apporte son aide aux associations USEP de la circonscription (assemblée générale, vie de l'association, organisation et gestion de rencontres sportives...).

Dans le cas où il ou elle se voit confier la mission NUMÉRIQUE, il ou elle fait partie du collectif départemental numérique et inscrit son action dans le cadre suivant. Il ou elle consacre 50% de son temps de travail au numérique.

- Il ou elle organise et encadre la formation numérique des enseignants et enseignantes, au niveau de la circonscription et du département. Pour cela, il ou elle s'appuie sur les ressources du collectif numérique.
- Il ou elle assure l'accompagnement et le suivi des projets numériques, notamment dans le cadre des projets d'école, des évaluations d'école et des appels à projet nationaux, académiques ou en lien avec les collectivités territoriales.
- Il ou elle assure la formation technique et didactique nécessaire lorsque du matériel informatique est livré dans une école.
- Il ou elle tisse des relations partenariales (collectivités territoriales, associations).
- Il ou elle assure une veille professionnelle dans le cadre du numérique éducatif.
- Il ou elle assure à l'équipe de circonscription le soutien pour le déploiement des activités qui nécessitent un usage d'outils et solutions numériques.

Compétences et aptitudes

- ➔ Amener les enseignants et enseignantes à analyser leurs pratiques professionnelles par un regard objectif, de l'aide et des conseils.
- ➔ Faire preuve de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.
- ➔ Aider les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées.
- ➔ Travailler en équipe.
- ➔ Communiquer, échanger pour construire des formations, des solutions.
- ➔ Développer son appétence pour les recherches scientifiques et didactiques.
- ➔ Faire preuve de loyauté envers l'institution.